

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA HAUTE COMBE DE SAVOIE
DU 10 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le dix septembre à dix neuf heures, les délégués du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, créée par arrêté préfectoral du vingt trois décembre deux mil trois, délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes, se sont réunis à la Mairie de Plancherine, sous la Présidence de Monsieur TORNIER Xavier.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 25 dont 23 titulaires et 2 suppléants

Votants : 26

Délégués titulaires :

PALLUEL-LAFLEUR	Frédéric	CLERY
BIGUET-PETIT-JEAN	Marcel	CLERY
GIRARD	Jean	CLERY
GIRARD	Jean-Paul	FRONTENEX
GUINGANT	Marc	FRONTENEX
POIGNET	Sandrine	FRONTENEX
VIONNET-FUASSET	Michel	FRONTENEX
GAUDIN	François	GRESY SUR ISERE
MIOTTO	Chantal	GRESY SUR ISERE
SIBUET-BECQUET	Jean-Claude	MONTAILLEUR
VAIRETTO	André	Notre Dame des Millières
CORDEL	Guy	Notre Dame des Millières
VESPESIANI	Gilbert	Notre Dame des Millières
FAZZARI	Jean-Pierre	PLANCHERINE
BEAURAIN	Nathalie	PLANCHERINE
BLANCO	Gérard	SAINT VITAL
DUBOIS	Pascale	SAINT VITAL
PULVIN	André	SAINT VITAL
TORNIER	Xavier	TOURNON
BENEITO	Christian	TOURNON
SIBUET	Michel	TOURNON
RAUCAZ	Christian	VERRENS-ARVEY
DESSEUX	Marc	VERRENS-ARVEY

Délégués suppléants :

LOMBARD	Ginette	PLANCHERINE
HUET	Sylvain	VERRENS-ARVEY

Excusés :

ORTEGA Sandra, qui a donné pouvoir de vote à Miotto Chantal
Wavrin Isabelle, Mochet Patrick, Lozier Hervé.

Secrétaire de séance : Chantal Miotto

Début de séance : 19 heures

Monsieur FAZZARI, Maire de la Commune souhaite la bienvenue à tous les participants.

Monsieur TORNIER, Président, le remercie pour son accueil et remercie à son tour les personnes

Il demande au Conseil Communautaire d'approuver le compte rendu du 25 juin 2009.
Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve le compte rendu du 25 juin 2009.

Le Président demande l'autorisation au Conseil Communautaire de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- création d'un poste animateur jeunesse de 12 H/semaine
- OCMRR : attribution de subvention aux entreprises

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la modification de l'ordre du jour tel que présenté ci-dessus.**

N°2009-1

FINANCES : DM1 BUDGET TETRAPOLE M14

Le Président rappelle la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2009 approuvant le budget tétrapole et expose qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci après :

Chapitre 042 OPERATION D'ORDRE

	BP	DM
713 variations de stocks	1 922 961 €	- 1 922 961 €
71355 variations de stocks de terrains aménagés		+ 1922 961 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve la DM 1 du budget tétrapole telle qu'énoncée ci-dessus.

N°2009-2

GENDARMERIE : CESSION DE TERRAIN DE LA COMMUNE DE GRESY SUR ISERE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie a un projet d'aménagement de places de parking à la gendarmerie de Grésy sur Isère.

Cependant, une partie des parcelles où ce projet doit avoir lieu est de la propriété de la commune de Grésy sur Isère.

Le Président indique que la commune de Grésy sur Isère a délibéré le 29 juin 2009 pour nous céder au prix de un euro les parcelles cadastrées C n° 1 341-1349-1360-1371 et 1381 (plan parcellaire ci-joint).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **Accepte le rachat de ces parcelles au prix de un euro**
- **autorise le Président à régler les frais d'actes liés à cette décision**
- **autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la vente.**

N°2009-3

GENDARMERIE : AVENANT AU BAIL

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie a un bail avec l'Etat (Ministère de la Défense) pour le bâtiment de la Gendarmerie. Ce bail a été consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2006. Dans ce bail, il est prévu un loyer révisable à l'expiration de chaque période triennale.

A la demande de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, l'Etat propose un avenant au bail de 2006 pour une révision du loyer à 51 000 € (au lieu de 46 800 €).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- **prend acte du montant annuel du loyer : 51 000 € (à compter du 1^{er}**

- avril 2009)
- autorise le Président à signer cet avenant 1 au bail du 2 octobre 2007.

N°2009-4

ACCUEIL PERISCOLAIRE : REMBOURSEMENT DES TICKETS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Le Président propose de rembourser les tickets restant de l'APS de l'année scolaire 2008/2009 aux familles suivantes :

- Mme DECONINK (Tournon) : 16 tickets x 2.20 = 35.20 €
- Monsieur GESSAT (ND des Millières) : 4 tickets x 2.20 = 8.80 €
- Monsieur BONIFASSY (Frontenex) : 18 tickets x 2.20 = 39.60 €
- Madame NOIRAY Gislaïne (ND des Millières) : 2 tickets x 2.20 = 4.40 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à procéder aux remboursements des tickets APS aux familles énoncées ci-dessus.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

N°2009-5

RESSOURCES HUMAINES : CHARGE DE MISSION ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Président rappelle qu'un poste de chargé de mission à l'Accueil Péri-scolaire a été ouvert le 23 avril 2009 pour un temps hebdomadaire de 17.5 heures.

Il indique que la charge de travail sur ce poste nécessite une augmentation du temps de travail à 26h25 hebdomadaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'augmenter le temps de travail de ce poste à 26.25 heures au lieu de 17,5 heures initialement prévues.
- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Observation : le Président indique que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie avait dans un 1^{er} temps retenu un candidat qui nous a été refusé par la DDJS car il n'avait pas les diplômes exigés pour occuper ce poste. Il nous a ensuite fallu relancer un recrutement. Christelle GIORIS a postulé et après les entretiens il semblait que son profil était le mieux adapté.

N°2009-6

RESSOURCES HUMAINES : POSTES ANIMATEURS JEUNESSE

Le Président rappelle que suite à l'arrêt du marché public de l'accueil périscolaire (APS), la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie a eu l'obligation de proposer des CDI de droit public au personnel de l'association affecté à l'APS. Il indique que 3 animateurs ont refusé le CDI et que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie est en train de procéder à leurs licenciements.

Il indique que pour permettre à l'APS de fonctionner correctement, il faut recruter un animateur supplémentaire qui permettrait d'assurer les remplacements en cas d'absence et la capacité d'accueil les jours de forte fréquentation.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'ouvrir un poste d'animateur à temps non complet (12h/semaine sur 35 semaines) à l'IB 310 et l'IM300.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

N°2009-7

SUBVENTION : AVENANT 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'AAHCS

Vu la convention d'objectifs en date du 14/04/2009 avec l'AAHCS,

Le Président rappelle qu'une subvention de 56 540 € était affectée à l'AAHCS pour soutenir les activités mises en œuvre dans le cadre de la jeunesse.

Il indique que suite à la fin du marché de l'APS, l'association se trouve fragilisée. Pour permettre à l'association de continuer sa politique jeunesse, notamment avec les centres de loisirs et lui permettre d'évoluer vers un centre social, le Président propose de signer un avenant 1 à la convention d'objectif. Il précise que cet avenant propose de verser une subvention complémentaire de 22 000 € et en une seule fois pour l'année 2009.

Le Président précise que si l'association arrive à devenir un centre social, le financement de la CAF permettra de financer les postes dont à besoin l'association.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise le Président à signer l'avenant 1 (versement de 22 000 € complémentaire) à la convention d'objectifs.

Observations :

Michel Vionnet-Fuasset pense que l'association doit se centrer sur l'action tandis que la Communauté de Communes sur l'impulsion.

André Vaireto rappelle que l'AAHCS est née de l'association cantonale d'animation.

Xavier Tornier précise que l'APS, le RAM, peut être l'accueil petite enfance sont des services publics.

L'association doit se recentrer sur l'associatif. Le marché de l'APS a fait que l'association s'est professionnalisée au détriment de son action associative.

Jean Girard indique que l'association s'est professionnalisée par obligation (contraintes des marchés publics et de la régie)

N°2009-8

SUBVENTION : PARTICIPATION A L'AGRITOUR CYCLO

Le Président rappelle que l'agritour cyclo est un évènement qui consiste à promouvoir l'activité agricole du territoire. Cette année, le départ et l'arrivée se feront au lycée Jeanne d'Arc. Les participants passeront par les fermes du territoire qui s'associent à cet évènement.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à verser 1 000 € de subvention au cyclo touriste Albertvillois.

Observations :

André Vaireto précise qu'une convention entre les cyclo touristes Albertvillois, l'association des agriculteurs et la CCHCS devrait permettre de préciser les actions de chacun sur cet évènement.

De plus, il indique que la « faites de la Montagne » a été une réussite et propose que la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie soutienne trois ou quatre manifestations par an. Elles devront avoir une notoriété sur tout le territoire. Il propose que la commission tourisme fixe des critères. Le Conseil est favorable à ce que la commission travaille sur ces critères.

Xavier Tornier indique que le livret des sentiers a bien fonctionné.

Gérard Blanco : pour la base de loisirs, il faut déjà définir les 1ères orientations (jeux, air de camping...)

François Gaudin indique qu'il ne faut pas oublier la base de loisirs dans le SCOT.

André Vaireto rappelle qu'il a été évoqué un projet de son et lumière et de gardiennage sur l'Eglise de Cléry. Concernant la promotion du territoire, un devis sera demandé à l'Office du tourisme pour faire valoir notre patrimoine dans leur brochure.

Michel Vionnet-Fuasset pense qu'il faut développer un tourisme de proximité.

Frère Philippe : l'abbaye de Tamié n'est pas valorisée comme patrimoine historique (elle est habitée et non visitable). Il serait nécessaire de valoriser ce site.

N°2009-9

PLH : MISE EN ŒUVRE DU FONDS INTERCOMMUNAL D'APPUI A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS AIDES PREVU A L'ACTION N°2 DU PLH

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté par la Communauté de Communes le 28/06/2007 et le 18/10/2007 prévoit, en action n°2, la mise en œuvre d'un fonds intercommunal destiné aux bailleurs sociaux en appui à la production de logements locatifs aidés.

Les coûts prévisionnels de la mise en œuvre de ce fonds pour la Communauté de Communes ont été établis sur la base d'une production :

- de 90 logements locatifs sur les 6 ans du PLH dont
 - 67 PLUS (500€ par logement)
 - 5 PLAI acquisition amélioration (500€ par logement)
 - 18 PLS (non subventionnés) ;

soit une enveloppe maximale de 36 000 € sur la durée du PLH pour la CCHCS, soit une enveloppe prévisionnelle de 6 000€ par an.

Depuis l'approbation du PLH, nous est parvenu un seul dossier de bailleur social sollicitant ces aides. Après examen par le guichet unique logement porté par Arlysère et par la commission habitat de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie, il s'avère que le dossier qui suit peut être pris en compte :

Organisme	Commune	Opération	Nb de logts PLUS	Nb de logts PLAI	Accession sociale à la propriété	Total logts aidés	Date prévisionnelle de livraison	Montant de l'aide communautaire
OPAC de la Savoie	St Vital	Les Hauts de la Perrière	7	1	0	8	Novembre 2010	4 000 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

- approuve le versement du fonds intercommunal de soutien à la production de logements sociaux pour l'opération décrite ci-dessus.
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N°2009-10

CDPRA DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITIONS FONCIERES AGRICOLE

Le Président rappelle que dans le cadre du CDPRA- CTS, une subvention pour l'acquisition foncière agricole est possible (SPADER).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

Pour	
Contre	
Abstention	

- autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de parcelles à Grésy sur Isère (Acquisition Grésy sur Isère : 17 200 m² pour 7 217 €) et Notre Dame des Millières.
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

N°2009-11

SUBVENTIONS OCMRR :

Vu la délibération du 07/09/06 autorisant le reversement de subvention OCMRR aux entreprises bénéficiaires,
Vu les comités de pilotages du 27/10/2008 et 25/06/2009,

Le comité de pilotage a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Albertville dépannage	9 200 €
La mie du pain	2 953.43 €
Parcs et jardins	8 838.88 €
CBS piper club	9 200 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à verser les subventions telles qu'énoncées ci-dessus.
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

N°2009-12

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL : PRINCIPE D'ADHESION

- Xavier TORNIER rappelle que l'adhésion à l'EPFL nous permettrait de faire des réserves foncières à vocation économique et habitat : partage technique et financier des acquisitions foncières.
 - Chantal MIOTTO souhaite connaître les ressources de cette structure.
 - Xavier Tornier indique qu'il s'agit principalement de dotations de départ (Région et Conseil Général).
 - Michel VUANNET FUASSET rappelle qu'il y a quelques mois le conseil a évoqué la taxe additionnelle et a rappelé qu'à la création de la Communauté de Communes les élus étaient défavorables à cette taxe et avaient voté pour la TPU. Aujourd'hui, avec l'adhésion à l'EPFL, il s'agit d'une ligne supplémentaire sur les impôts locaux. Ne sommes nous pas en train d'aller vers la taxe additionnelle ?
 - Marc DESSEUX : indique qu'à la création de la Communauté de Communes il avait été décidé de ne pas passer en taxe additionnelle pour ne pas créer une ligne supplémentaire sur les feuilles d'impôts. De plus, concernant l'EPFL, le conseil s'est déjà positionné contre une fois. Il rappelle que les taxes et les impôts ne cessent pas d'augmenter : taxe carbone, eau, OM, forfait hospitalier...la charge du contribuable est sans cesse alourdie.
- Il indique qu'il faut faire des choix et ne pas vivre au dessus de ses moyens. Il propose de reprendre une partie de l'AC reversée aux communes plutôt qu'une charge complémentaire du contribuable.
- Il demande un vote à bulletin secret et il demande de pouvoir donner son point de vu dans le bulletin de la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie.
- François GAUDIN indique qu'il apparaît indispensable d'avoir une stratégie de réserve foncière, tant au niveau des communes que de la Communauté de Communes.
 - Xavier TORNIER pense que l'on n'est pas dans un principe de taxe additionnelle car la dépense est ciblée, il s'agit de créer une réserve foncière pour l'habitat et le développement économique.
 - André VAIRETTO indique que la démarche est sociale car aujourd'hui des personnes en grandes difficultés ne peuvent pas se loger. L'acquisition du foncier permettra de créer des logements.
 - Marcel BIGUET-PETIT-JEAN : n'est-il pas possible de demander l'avis aux conseillers municipaux ?
 - Xavier TORNIER indique que les conseillers communautaires sont les conseillers de l'entité Communauté de Communes et non pas des représentants des communes. La Communauté de Communes est une collectivité à part entière.

Il est procédé au vote secret sur le principe de l'adhésion à l'EPFL. Le Président précise qu'il s'agit du principe d'adhésion et non de l'adhésion.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré :

- approuve le principe d'adhésion à l'EPFL

Pour	19
Contre	4
Abstention	3

Informations :

Piscine :

Recettes de 2009 : environ 26 000 € (2008 : 22 246 €)

Dépenses de personnel de surveillance : 13 400.07 € (2008 : 18 582.75 €, prestataire privé)

Le conseil souhaite avoir un bilan complet de la saison.

SIMIGEDA :

Les communes et Communauté de Communes membres du SIMIGEDA se réunissent régulièrement pour étudier les propositions du cabinet sémaphores quant à la dissolution au 31/12 du SIMIGEDA.

Le Président indique que cette reprise entraîne des conséquences financières mais aussi humaines. Les collectivités et EPCI doivent se répartir le personnel en place au SIMIGEDA ;

Pour l'instant, la Communauté de Communes Haute Combe de Savoie se voit attribuer 5 personnes.

Se pose aussi les questions du quai de transfert et de la déchetterie.

TETRAPOLE :

Christian RAUCAZ fait une présentation du dossier loi sur l'eau déposé le 14 août 2009 à la DDEA.

Une réunion avec les exploitants et les propriétaires est prévue le 21 septembre 2009 à la Tourmotte à 20h00.

La discussion du financement de ces travaux doit être discuté le 14 septembre 2009 en comité de suivi PPRI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le prochain conseil communautaire est prévu le 8 octobre 2009 à Notre Dame des Millières.

**VU PAR NOUS, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE COMBE DE SAVOIE, POUR
ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 56 DE LA LOI DU 05 AOUT 1884.**

Le Président,
X. TORNIER